

Paris, le 15 novembre 2013

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Solidarité avec les Philippines

L'AMF tient à exprimer son entière solidarité au peuple philippin, durement frappé par Haiyan, typhon dévastateur, qui aurait fait déjà plus de 10 000 morts aux Philippines. Se joignant à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie, elle appelle les collectivités françaises à soutenir l'action des associations et ONG qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

1 / Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

À cette fin, l'AMF renouvelle son partenariat avec le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes et invite ses membres à contribuer au FACECO. Ce fonds, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Comment contribuer au FACECO ?

Choix : La collectivité cible le pays ou la crise pour laquelle elle souhaite contribuer.

Virement

À la suite de la délibération, la Trésorerie départementale compétente effectuera un virement auprès de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE) :

Trésorerie générale pour l'étranger

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code banque : 30001

Code guichet : 00589

Compte : 0000M055150

Clé RIB : 21

Identification internationale IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT

Préciser, lors du virement, le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder :

1-2-00263 « contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » **en mentionnant le pays ou la crise ciblée.**

Suivi

La collectivité territoriale informera du don en cours de versement :

- le service recettes de la Trésorerie générale pour l'étranger en lui faisant parvenir, par courrier électronique (à tgreg930@dgfip.finances.gouv.fr) ou postal (au 30, rue de Malville, BP 54007, 44040 Nantes Cedex 1), une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et les motifs du versement.

• le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères en adressant une copie du message (à uqa-comptabud.cdc@diplomatie.gouv.fr) ou du courrier (Relations ONG et collectivités territoriales, Centre de Crise, Ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay - 75007 Paris 07 SP).

2 / Initiative de Cités-Unies France (CUF)

En liaison avec le secrétariat mondial de l'Organisation mondiale des collectivités (CGLU) ainsi que sa section régionale Asie-Pacifique ASPAC qui se sont mobilisées et ont lancé un appel mondial à la solidarité, Cités-Unies France (CUF) a décidé d'ouvrir un compte pour le fonds « Solidarité avec les Philippines » qui pourra être abondé par toute collectivité locale désireuse de répondre à cet appel.

Selon les règles fixées par le Bureau exécutif de CUF, la gestion de ce fonds se fera par un comité conjoint des donateurs, pour apporter une aide dans la phase de réhabilitation des villes et des services publics détruits, toujours en collaboration avec les collectivités concernées.

Pour toute information complémentaire et pour participer à cette initiative vous pouvez contacter Simoné GIOVETTI : s.giovetti@cites-unies-france.org, également joignable au 01 53 41 81 87.

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr